

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°027/2019

Nomenclature ACTE :  
*4.5 Régime indemnitaire*

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 8 avril** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	10	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON, Charles GRAVIER, Yves PERRIER, Yolande PASQUET.

**Pouvoir** : Emilie BERGONHE-POIROT à Gilbert CAMPO

**Absent excusé** : Christophe SAUVETTE

**Absent** : Jacques BASTARD

**Secrétaire de séance** : Catherine ROGNON

Date de la convocation :  
2 avril 2019

Date d'affichage :

**INDEMNITE DE CONSEIL ARRETEE AU 31/03/2019 POUR  
LE COMPTABLE PUBLIC CHARGE DES FONCTIONS DE  
RECEVEUR DES COMMUNES**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite au départ de M. Alain ANDRIOT, Comptable public du Centre des Finances Publiques de Cérilly au 31 mars 2019, il est demandé le versement d'une indemnité de conseil calculée sur sa date de départ (90 jours). En application du tarif, son montant s'élève à 53.11 € au taux de 50 %.

Monsieur le Maire précise que le conseil a le choix de lui verser ou non son indemnité et de déterminer son taux. Il précise que le taux fixé par le conseil municipal pour l'exercice 2018 était de 50 % et le montant de son indemnité s'élevait à 215.91 €.

Il propose d'opter pour le même taux et de lui verser la somme de 53.11 € brut.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une indemnité de 53.11 € à M. ANDRIOT correspondant à 50 % du montant de l'indemnité de conseil des 90 jours effectués en 2019.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 9 avril 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

